

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 24 mars 2022

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2021-2022.531

Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 2 novembre 2021, visant à obtenir les informations suivantes concernant le plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes 2021-2026 :

- Sur les 200 598 000 \$ prévus sur 5 ans, combien sont des nouveaux crédits, ventilés par axe;
- Pour chacune des 61 mesures proposées, vous souhaitez obtenir les sommes prévues par année et savoir combien sont des nouveaux crédits.

Vous trouverez ci-joint un document répondant au premier point de votre demande. Par ailleurs, l'autre document recensé dans le cadre du traitement de votre requête correspond aux investissements de chaque mesure, déclinés par année. Ce dernier ne peut vous être communiqué puisqu'il est constitué, en substance, de renseignements financiers appartenant au ministère de la Santé et des Services sociaux conformément aux articles 14 et 22 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1).

... 2

Vous trouverez, également annexés à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès ainsi que les extraits de la loi sur les dispositions invoquées.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,

Original signé par

Daniel Desharnais

p. j. 3

N/Réf. : 22-CR-00055-14